

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2021-08(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 18 octobre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 28 septembre 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 16 (15 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Marie-Claude BRUSAT (représentant madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Laurie SARDELLA, Sandra RAPONI.

Messieurs Claude BONDIL, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant reçu pouvoir de madame GRANET-BRUNELLO), Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à monsieur ROUX), Isabelle MORINEAUD (représentée par madame BRUSAT), Messieurs Alain DELSAUX, Benoît GAUVAN, Bernard LIPERINI, Daniel SPAGNOU.

Objet : Délégation pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée inférieurs à 90 000 € HT

Le Président expose :

Par délibération n° 2017-72 du 30 novembre 2017, le Président du conseil d'administration est autorisé, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de service passés selon une procédure adaptée. L'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres est nécessaire au préalable s'agissant de la signature des marchés publics et accords-cadres à procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

En application de l'article L.1424-30 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil d'Administration, représentant légal de l'établissement public, rend compte à l'organe délibérant des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services, passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ou de leur nature.

Dans le cadre de cette délégation les marchés publics suivants ont été attribués et notifiés sous la précédente mandature :

- 1) **Marché passé sans publicité ni mise en concurrence suite à MAPA infructueux relatif à la vérification et entretiens des portes sectionnelles et des portails des CIS et du SDIS – montant estimatif du marché 10 000€ HT pour un an renouvelable 3 fois :**

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Ste PERDIGON Ascenseurs et portes automatiques 22 route des Eyssagnières 05 010 Gap cedex	9 825€ par an

- 2) Consultation relative à la mission d'études hydrogéologiques pour le réaménagement et la création d'une école Européenne de formation à la DDSIS– montant estimatif de la consultation 24 000€ HT :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	ABO ERG Environnement ZAC Via Domitia 524 avenue des Razeteurs 34160 Castries	16 000€

- 3) Consultation relative à la mission de contrôle technique pour les opérations de bâtiment et de génie civil pour le réaménagement et la création d'une école Européenne de formation à la DDSIS– montant estimatif de la consultation 11 570€ HT :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Socotec construction 6 rue du Clair Logis Résidence cote Saint Mens 05000 Gap	5 750€

- 4) Consultation relative à la mission de coordination de la sécurité et protection de la santé pour les opérations de bâtiment de génie civile pour le réaménagement et la création d'une école Européenne de formation à la DDSIS– montant estimatif de la consultation 5 152€ HT :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Socotec construction 6 rue du Clair Logis Résidence cote Saint Mens 05000 Gap	3 730€

- 5) Consultation relative à la mission de diagnostic amiante avant travaux pour les opérations de bâtiment de génie civile pour le réaménagement et la création d'une école Européenne de formation à la DDSIS– montant estimatif de la consultation 1 920€ HT :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Alpes contrôle technique immobilier La ferme belle aureille micropolis 05 000 Gap	1 250€

- 6) Consultation relative à l'installation d'un portail automatique au centre d'incendie et de secours de Manosque– montant estimatif de la consultation 20 000€ HT :

Le portail de sortie du CIS Manosque étant défectueux, il a été lancé une consultation avec huit entreprises pour son remplacement. Cette consultation a été infructueuse (aucune offre reçue). Après une deuxième consultation auprès de deux entreprises, deux offres ont été reçues dans les délais. Une offre a été jugée irrégulière car elle ne respectait pas le cahier des charges et une offre jugée inacceptable car elle excédait le crédit budgétaire alloué à cette consultation. Il a été décidé de classer cette consultation sans suite.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL